

Conseil municipal du 1^{er} décembre 2017

Après présentation par Monsieur Loïc LEGRAND, le conseil municipal a approuvé l'état d'assiette des coupes de bois 2018, tel que proposé par l'ONF. Soit,

- Parcelles 21 af, 28 af, 62 r, 33rl : Vente en bloc et sur pied de la totalité des produits.
- Parcelle 41 af : Vente en futaie affouagère.
- Parcelles 58 aj, 58 j, 61 j, 62 j : Partage en nature de la totalité des produits (délivrance), Exploitation par les affouagistes ou par une entreprise selon les besoins de la commune.

Sont considérés comme « biens sans maître » les biens immobiliers sans propriétaire déclaré depuis plus de trente ans. Ces propriétés sont transférées de plein droit à la commune.

Une enquête a été conduite sur le territoire communal. 46 parcelles ont été dénombrées et seront intégrées dans le domaine communal. Si certaines parcelles n'ont pas d'intérêt pour la commune, elles seront cédées. La liste de ces parcelles est affichée en mairie.

Sont acceptés les jugements du tribunal concernant l'effacement de dettes de créanciers, soit 2 638.71.82 € au budget Eau et 1 951.68 au budget assainissement.

Est accepté également l'admissions en non-valeur de divers créanciers conformément aux états fournis par le comptable public, soit. 3 136.86 € pour le budget général, 1 578.49 € pour le budget de l'eau et 560.32 € pour le budget assainissement.

Des modifications budgétaires sont réalisées pour permettre le mandatement de ces effacements de dettes.

Une subvention de 100 € est accordée à l'AFM pour l'organisation du Téléthon à Aillevillers.

Une extension du réseau concédé d'électricité est acceptée pour une résidence secondaire existante aux Maingrins. La participation financière demandée par le SIED 70 sera prise en charge par M. CREUX Patrick.

Le conseil adopte une mention de soutien à l'action de l'AMRF relative à l'exercice des compétences Eau et Assainissement : Communiqué « La goutte qui fait déborder le vase ! ».

Monsieur le maire communique les 3 dates de formation aux affouagistes qui sera assurée par la MFR Soit le vendredi 15 décembre matin ou après-midi, ou samedi 16 décembre matin

Concernant les Vœux du maire, Monsieur le maire se demandant s'il est nécessaire de maintenir cette cérémonie alors que ses vœux figurent dans le bulletin municipal et que courant mars devra avoir lieu l'inauguration de la salle des fêtes. Après discussion, il s'avère que plusieurs membres du conseil pensent qu'il serait bon de maintenir cette tradition. La date sera donc communiquée ultérieurement.

Le repas des élus du conseil municipal est fixé au vendredi 26 janvier 2018 à 20 h

Monsieur Francis Thiébaud rappelle qu'un concours de pétanque et un tournoi de tennis se déroulent le soir-même dans le cadre du Téléthon.

Ghislaine Larère informe que l'AESPEAL vend des éphémérides.

Les membres du conseil municipal remercient et félicitent les bénévoles pour le joli travail réalisé pour les décorations de Noël.

Marguerite Trenti précise que suite à une réunion le mercredi 29 novembre à Port Sur Saône, les administrateurs de la plateforme « Campagnol », support du site internet, ont fait part d'une nouvelle version au 1^{er} janvier 2018. Le site internet sera figé à partir du 20 décembre jusqu'à la fin de l'année afin de préparer le passage à la nouvelle version. Aucune gestion et mises à jour ne seront donc possibles pendant cette période.